

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Information n° INF\_2021.CA.17

Intitulé et descriptif de l'objet :

## Mise en place du forfait de mobilités durables

Délibération présentée :

### Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

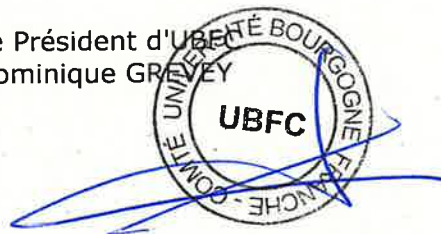
Vu les 18 membres présents et 12 représentés à l'ouverture comme à la clôture des échanges,

Le quorum ayant été respecté tout au long de ces derniers,

Le Conseil d'administration a pris acte de l'information.

Fait le 18 novembre 2021

Le Président d'UBFC  
Dominique GRIVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »